

Que faire si ...

Mon enfant est malade...

- Je préviens l'école et le CAP - Je fournis dans les 48h un certificat médical au CAP afin de ne pas être facturé

Mon enfant est absent au périscolaire et/ou au restaurant scolaire...

- Je modifie mes inscriptions sur mon espace famille
- Si je ne suis plus dans les délais, je préviens le CAP.
Les prestations me seront facturées

Mon enfant part en sortie scolaire, l'instituteur (trice) est absent, mon enfant doit aller en APC ...

- Je modifie mes inscriptions sur mon espace famille
- Si je ne suis plus dans les délais, je préviens le CAP.
Les prestations ne seront pas facturées. Sans information de votre part, les prestations seront facturées

Mon enfant est absent à la Maison des Loisirs...

- J'informe le CAP. Les annulations sont possibles 7 jours avant, sur place ou par mail - Si je ne suis plus dans les délais, je préviens le CAP. Les prestations me seront facturées sauf je présente un certificat médical

Mon adresse change, mon quotient familial change, ma situation change...

- J'informe le CAP et je fournis le document nécessaire

L'inscription au service Enfance Jeunesse entraîne l'acceptation du présent règlement.

Renseignements et inscriptions

Dossier unique Enfance Jeunesse
disponible au CAP ou www.champforgeuil.fr onglet
"enfance/jeunesse" puis "inscription"

Centre Accueil Pluriel

Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30
7, rue Charles Lemaux - 03.85.41.41.02 -
cap.ccas@champforgeuil.fr

Maison des Loisirs

Horaires d'accueil de la structure :
Les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h
7, rue Charles Lemaux - 03.85.41.41.02
www.champforgeuil.fr onglet "
services à la population" puis "Maison des Loisirs"

Repas : Enfants n'habitant pas CHAMPFORGEUIL : 4,10€

Tranches	QF	Repas Au 01/09/22	Gardiennes Périsco- laires	Journée avec repas	1/2 journée	1/2 journée avec repas	Forfait semaine	Journée séjour
1	- de 500€	3.30€	1€	5.70€	2.04€	5.34€	25€	9.18€
2	501€ à 600€	3.43€	1€	6.60€	2.45€	5.75€	29.70€	11.02€
3	601€ à 655€	3.56€	1.12€	7.50€	2.94€	5.88€	33€	13.22€
4	656€ à 720€	3.69€	1.12€	8.20€	3.53€	6.83€	35.70€	15.86€
5	721€ à 810€	3.82€	1.12€	9.83€	4.23€	7.53€	42.84€	19.03€
6	811€ à 1000€	3.95€	1.20€	11.80€	5.08€	8.38€	52.02€	22.84€
7	+ de 1000€	4.08€	1.20€	12.75€	5.61€	8.91€	58.14€	23.46€



Livret d'information

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE

MAISON DES LOISIRS

valant règlement de fonctionnement



L'accueil périscolaire :

A partir de 3 ans révolus, les accueils périscolaires ont lieu dans les locaux scolaires PAGNOL et DOLTO (4, rue Charles Lemaux) COURBET (3, avenue de la Commune)

Matin : accueil échelonné de 7h30 à 8h45

Soir : départ échelonné de 16h45 à 18h30

Le restaurant scolaire :

De 11h45 à 13h45

Ce service, accessible dès 3 ans, est proposé en priorité aux familles dont les 2 parents travaillent et aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité. Il est cependant accessible aux autres familles 2 fois par semaine en fonction des places disponibles.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés.

Ces accueils répondent aux objectifs :

- Répondre aux besoins d'accueil des enfants hors des temps scolaires
- Offrir aux enfants, dans un climat de détente, un accueil sécurisant, chaleureux et épanouissant dans le respect de chacun
- Proposer des activités variées

Les repas sont fournis par la société

Restauration Pour Collectivités.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune onglet "Enfance-jeunesse" puis "périscolaires" rubrique "Restaurant scolaire" puis "menus"

Certains enfants peuvent être atteints de troubles de santé (dont allergies). Un rendez-vous personnalisé avec la Coordinatrice Enfance Jeunesse et le Maire est à fixer avant l'accueil de l'enfant.

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments.

Tout enfant, qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, fera l'objet d'un avertissement écrit aux parents. En cas de récidive, il sera procédé à l'exclusion temporaire ou définitive.

En cas de dégradations, le remboursement des travaux de remise en état, ou le coût du matériel, sera demandé aux familles des enfants responsables des dommages.

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, la famille autorise le service à faire appel aux services d'urgence. Les parents seront prévenus dans les meilleurs délais.

Les équipes préviendront le responsable légal si un enfant présente des signes de maladie.

La Maison des Loisirs :

Matin : accueil échelonné de 8h à 9h30

Midi : départ de 11h45 à 12h15

Après-midi : accueil de 13h30 à 14h

Soir : départ de 17h à 18h

Accueil dès 4 ans : Les P'tits Loups de 4 à 5 ans

Les Grenouilles de 6 à 7 ans

Les Dauphins de 8 à 10 ans

Les Ados : à partir du collège

L'équipe d'animation propose des activités adaptées (sportives, éducatives, manuelles et culturelles) respectant un projet pédagogique agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'accueil de Loisirs est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'un directeur adjoint et d'animateurs BAFA.

Le taux d'encadrement réglementaire est de

-1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans

-1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Les mercredis

Accueil des enfants résidants à CHAMPFORGEUIL uniquement.

Les vacances

Les inscriptions ont lieu 2 semaines avant les périodes de petites vacances (1ère semaine pour les habitants de la commune et 2ème semaine ouverte à tous selon les places disponibles)

Pour les vacances d'été, les inscriptions débutent début juin et durent 3 semaines (les 2 premières semaines pour les habitants de la commune et à partir de la 3ème semaine ouverte à tous selon les places disponibles)

Exceptionnellement, vous pouvez modifier vos inscriptions 7

jours avant.

Pour s'inscrire :

Rapporter le dossier d'inscription complet au CAP (à faire à chaque nouvelle année scolaire)

L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire

Les inscriptions sont à réaliser par les parents sur le Portail Famille : monespacefamille.fr

Les modifications d'inscription sont possibles jusqu'au jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante.

La Maison des Loisirs

Les inscriptions ont lieu au CAP.

Pour les mercredis, les inscriptions sont à réaliser par les parents sur le Portail Famille : monespacefamille.fr

Les modifications d'inscription sont possibles jusqu'au jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante.

Le Paiement des factures:

A chaque mois échu, vous recevrez votre facture par mail à régler dès réception :

- A la Mairie (espèces, carte bancaire, chèque, ANCV et CESU)

- Par virement bancaire (coordonnées sur la facture)

- Paiement en ligne via votre espace famille (onglet mes factures)

En cas de non-paiement dans les délais indiqués, des poursuites seront engagées par le Trésor Public et les inscriptions seront bloquées.